ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des anticorps monoclonaux pour les patients sans alternative ?

Question écrite n° 8689

Texte de la question

M. Jean-François Lovisolo appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les problèmes liés aux patients migraineux et à la prise en charge des anticorps monoclonaux pour les patients sans alternative thérapeutique. Cette situation se révèle particulièrement problématique et plonge plus de 50 000 patients qui demeurent dans une position complexe oscillant entre diverses nuances de souffrance. En effet, certains patients subissent des migraines qui détériorent leur quotidien et sur lesquels les traitements proscrits habituellement pour traiter ces problèmes ne fonctionnent pas. Aussi, il est nécessaire pour ces patients de disposer de traitements spéciaux qui répondent efficacement à leurs désagréments. Cependant, ces traitements spéciaux possédant un ASMR (amélioration du service médical rendu) de 5 ne sont pas remboursés plus qu'un traitement existant s'il a été conclu qu'ils n'apportent pas d'avantages réels par rapport aux traitements classiques. Cette conclusion a été faite en raison d'une absence d'études contre comparateur et la notation d'ASMR 5 ne se justifie absolument pas. Ainsi, le refus d'un remboursement pour les patients dans le besoin et sans alternative se révèle incompréhensible. Les traitements en question sont les suivants : Emgality, Aimovig, Ajovy et Vyepti. Or la Haute Autorité de santé a, entre autres, réévalué le traitement Ajovy et considère qu'il existe « un besoin de disposer d'alternatives en prophylaxie de la migraine ayant une meilleure efficacité et dont les effets indésirables sont moindres et permettant une amélioration de la qualité de vie ». Cette situation paradoxale se doit d'être corrigée. Il aimerait donc lui demander comment il peut prendre en compte les patients pour lesquels aucun comparateur ne se montre efficace afin de pouvoir leur accorder une prise en charge optimale.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Lovisolo
Circonscription : Vaucluse (5e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8689
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 juin 2023, page 5065
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)